

**Description du site :**

Les chutes de blocs sur la commune de Hauteluce sont issues essentiellement des escarpements de la zone Sud-Est du territoire communal, en amont du lac de la Girotte et sur le versant rive gauche du Dorinet. Ces zones sont peu urbanisées. Elles ne font pas parties, la plupart du temps, du périmètre PPRN.

Ce phénomène pourrait atteindre les hameaux des Revers des Prés et des Granges, car ils se situent au pied d'un versant dont la lithologie, la pente et la présence d'escarpements sont des éléments favorables au départ et à la propagation de blocs de taille relativement grande. La présence de ce phénomène est confirmée par l'observation (vus aux jumelles) de blocs en dessous de la forêt. La forêt naturellement présente joue un rôle de protection des enjeux exposés en diminuant la fréquence des blocs arrivés en pied de versant (blocs freinés par les arbres).

Ailleurs, il existe des affleurements naturels, tels que ceux des Lanches d'Annuit, de Portettaz, et des escarpements anthropiques créés pour la construction des routes.

Le secteur des Lanches d'Annuit est concerné par des escarpements de calcaires et de schistes d'une dizaine de mètres de hauteur. Ces bancs calcaires épais contiennent des intercalations de bancs schisteux, ce qui favorise la découpe de blocs de grande taille. La forêt dense située au pied des escarpements va freiner rapidement la vitesse des blocs éboulés. Les chalets sont situés bien plus bas dans le versant et ne sont pas exposés à ce risque [Fig. 2].

Sur la RD218b menant à Portettaz un éboulement s'est produit en 2006 et la route est fermée depuis [Fig. 1]. Le sous-sol de cette zone est constitué de granite et gneiss, qui peuvent former de grands escarpements lorsqu'ils sont creusés naturellement par une rivière ou artificiellement pour une route.

Des escarpements ont été créés lors de la construction de routes (notamment le long des départementales D70 et D218). Ils sont à l'origine de chutes de pierres et de petits blocs. Parfois ils ont été recouverts par des grillages plaqués. Ces ouvrages de protection sont très efficaces et permettent d'éviter les pierres et les blocs sur la chaussée. Cependant, par endroits, les grillages sont très chargés. Il faudrait les purger et vérifier l'ancrage des blocs instables [Fig. 3 et 4].

**Historique des événements marquants :**

D'après le relevé des informations historiques recueillies sur la commune il y a un seul événement historique recensé.

31/03/2006 : Eboulement RD218b, route de Portettaz - Route coupée et recouverte de matériaux, départ sous le chemin des Côtes, encore actif, 10 000 m3. Remise en mouvements d'anciens terrains glissés.



Figure 1 : Eboulement de 2006 sur la RD 218 E vers Portettaz [Source : IMS<sub>RN</sub>]



Figure 2 : Lanches d'Annuit [Source : IMS<sub>RN</sub>]



Figure 3 : Grillage plaqué sur un escarpement le long de la RD 18b [Source : IMS<sub>RN</sub>]



Figure 4 : Affleurements de micaschistes et de gneiss sur la RD218b, proche des Pémonts [Source : IMS<sub>RN</sub>]

### **Protections existantes :**

#### ***Nature :***

- (1) **Boisement naturel** au pied des escarpements
- (2) **Grillages plaqués** sur les escarpements le long des routes

#### ***Efficacité :***

- (1) Protection assez efficace, qui permet de stopper de nombreux blocs décimétriques à métriques, comme le prouve ceux déposés en sous-bois.
- (2) Efficaces pour retenir les petites pierres en bordure de chaussée, à vérifier et purger régulièrement.

### **Phénomènes de référence :**

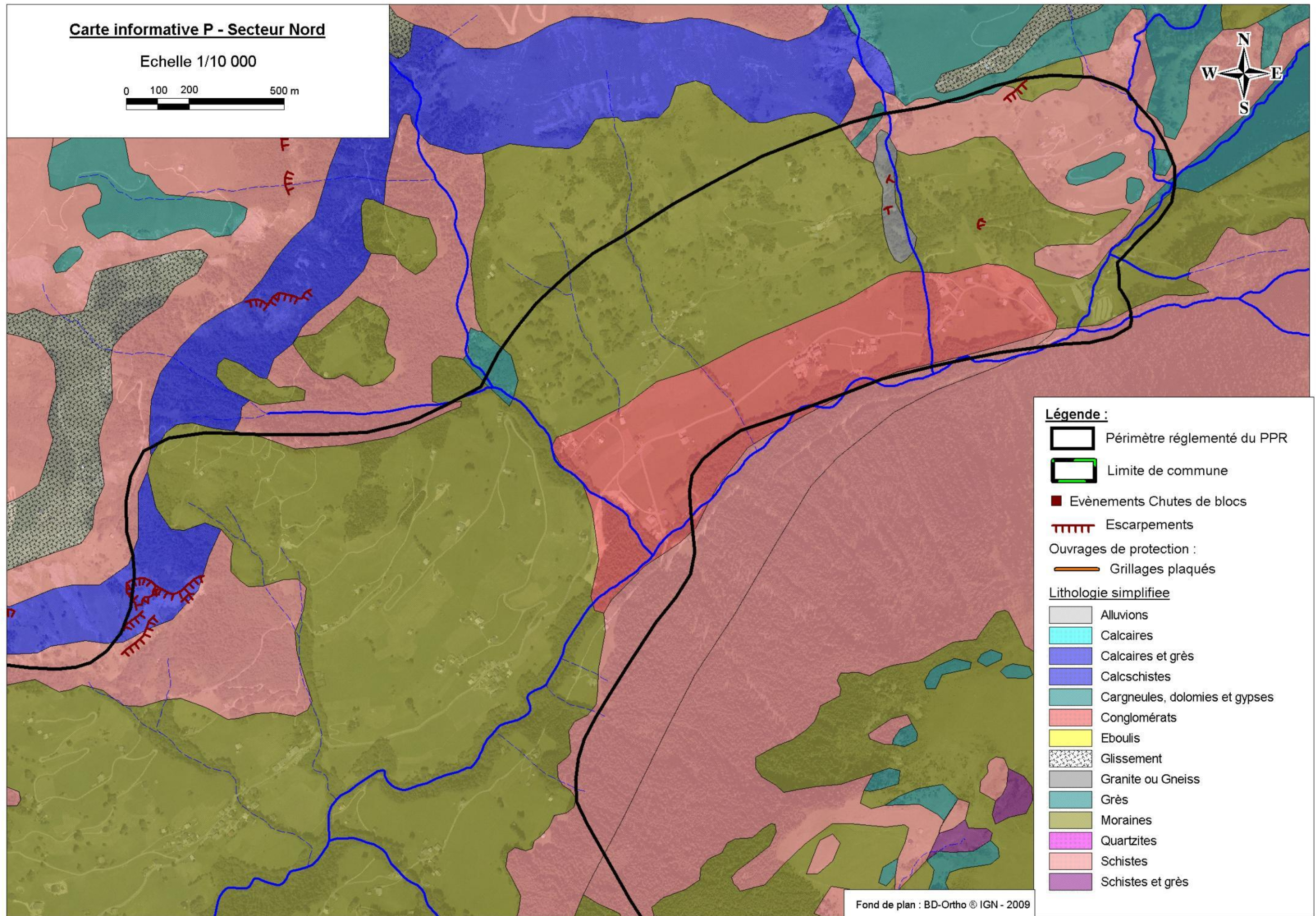
Le phénomène de chutes de blocs le plus important dans le périmètre du PPR est l'éboulement de 2006 sur la route de Portettaz. L'escarpement se situe entre le chemin des Côtes et la RD 218b. Les gneiss sont des granites métamorphisés, c'est-à-dire que ce sont des roches dures qui se débitent en plaques. Celles-ci peuvent glisser les unes sur les autres ou se découper en blocs de grande taille. La masse éboulée de mars 2006 a été estimée à 10 000 m<sup>3</sup>. Actuellement la route est toujours coupée, les blocs n'ont pas été déplacés. C'est une route secondaire, des masses rocheuses menacent de tomber et sa sécurisation serait trop complexe et trop coûteuse.

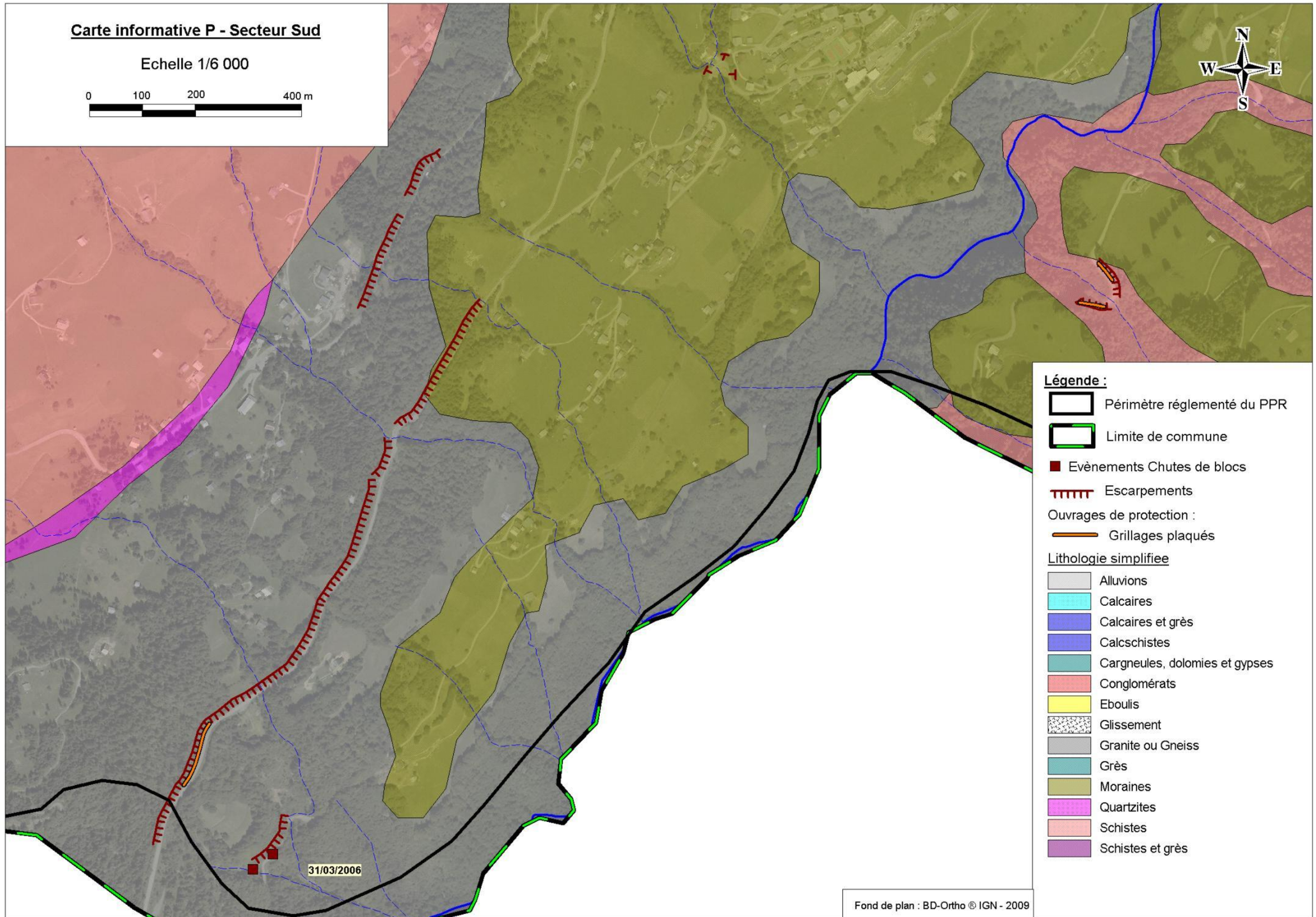
Cette zone a donc été cartographiée en aléa fort. Avec une fréquence estimée moyenne, c'est surtout l'intensité forte qui donne un classement en aléa fort.

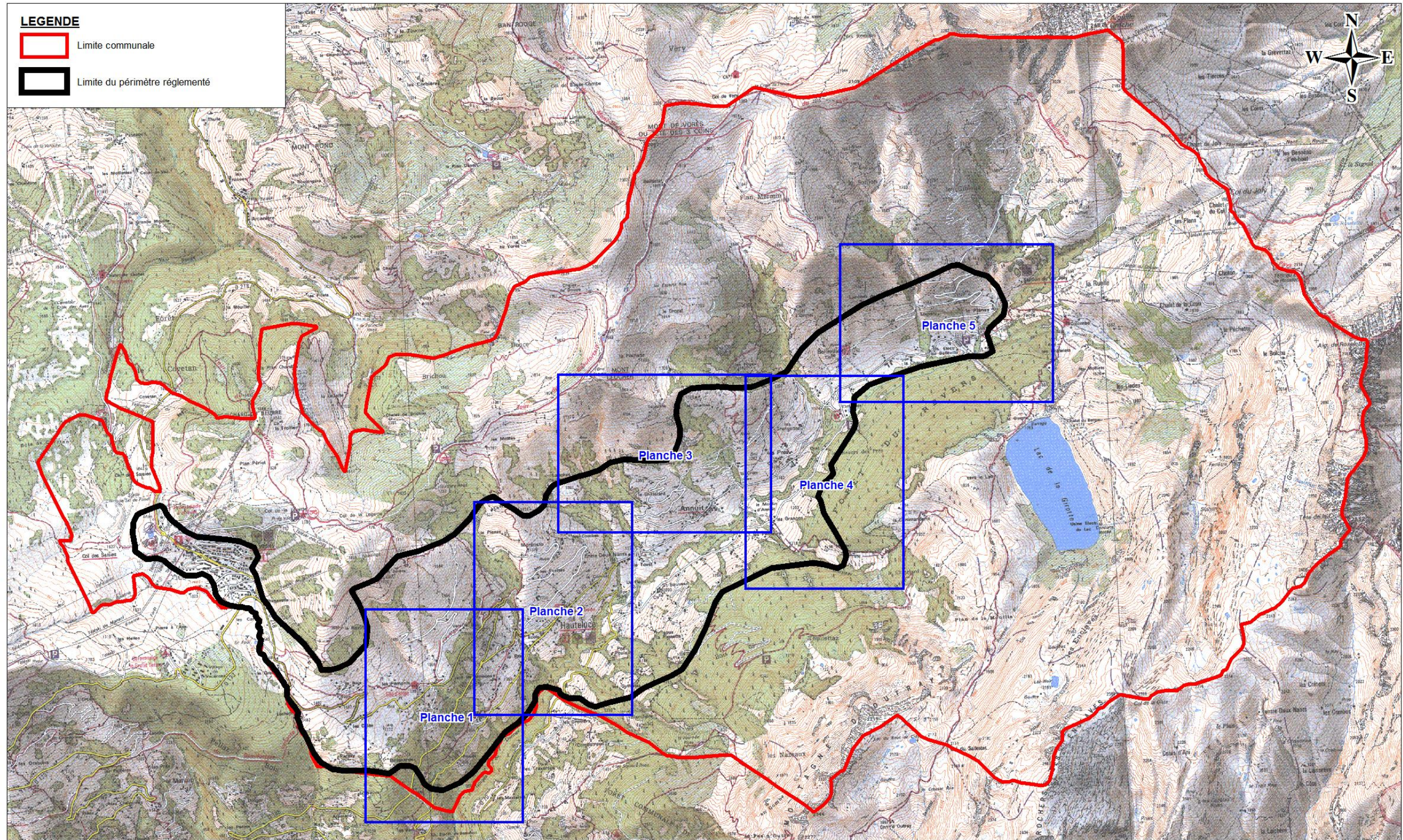
La limite de propagation des blocs s'arrête à la rivière.

#### **Concernant les autres escarpements situés dans le périmètre du PPR :**

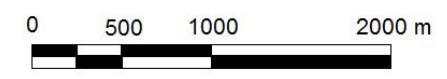
Les ouvrages de protection, tels que les grillages et les filets pare-blocs, sont relativement efficaces [**Fig. 3**] et permettent souvent de réduire l'aléa : B<sup>1-6</sup><sub>1-2</sub> à condition d'entretenir ces ouvrages en les purgeant et en les réparant régulièrement.







**Plan d'assemblage des cartes C2PN Eboulements / Chutes de blocs  
Commune de HAUTELUCE**



Fond de plan : Scan 25 © IGN - 2006

